

STATISTIQUES, etc.—*Continuation.*

Interprétation, - - - - -	429
Rémunération des officiers employés, - - - - -	"
des commissaires de recensement, - - - - -	"
des recenseurs, - - - - -	"
quand payable—sur quel fonds, - - - - -	430
Rapports statistiques des municipalités, etc., - - - - -	"
Etats que doivent fournir certains officiers municipaux	
dans le Haut Canada, - - - - -	"
état du fonds des honoraires—des biens des jésuites, - - - - -	431
fonds des écoles communes et de grammaire, - - - - -	"
les rapports seront mis devant le parlement, - - - - -	"
Etats des mariages, etc., dans le Haut Canada, - - - - -	"
états transmis par les ministres—ou s'il n'y a pas de	
ministre, - - - - -	"
les coroners transmettront un tableau des enquêtes	
tenues par eux, - - - - -	432
les greffiers de la paix transmettront une liste des	
condamnations, - - - - -	"
pénalité en cas de contravention, - - - - -	"
<i>Cédules</i> —chefs de renseignements statistiques—autres for-	
mules sous le présent acte, - - - - -	433 à 438

STATUTS IMPÉRIAUX, concernant la constitution et les bornes du Canada, savoir :

L'acte 14 Geo. 3, c. 83 — bornes — religion catholique	
romaine, - - - - -	ix
propriétés garanties—lois du Canada en matières civiles,	
aliénation par testament—lois criminelles d'Angleterre	
continues, - - - - -	xiii
les actes relatifs au commerce, etc., seront en force, - - - - -	xiv
Acte 18 Geo. 3, c. 12—déclaration contre les taxes dans les	
colonies, - - - - -	"
Acte 31 Geo. 3, c. 31—citation—anciennes dispositions con-	
tinuées, - - - - -	xvi
les dispositions relatives au soutien du clergé pourront	
être variées, etc., - - - - -	xvii
les terres concédées dans le Haut Canada, le seront en	
franc et commun socage, - - - - -	xviii
et dans le Bas Canada, si on le désire, - - - - -	"
nouvelles concessions, etc., - - - - -	"
Acte 3 & 4 V. c. 35—union du Haut et du Bas Canada,	
déclarée, - - - - -	xix
abrogation des dispositions relatives à la législation,	
etc., - - - - -	xx
constitution de la législation, - - - - -	"
nomination et qualification des conseillers législatifs, - - - - -	xxi
durée de la charge—résignation—sièges vacants, - - - - -	"
orateur—quorum—divisions—voix prépondérante, - - - - -	xxii
Convocation de l'assemblée législative, - - - - -	"
la représentation du Haut et du Bas Canada sera égale,	
pouvoir de changer le système de la représentation, - - - - -	xxiii
qualification des membres—déclaration, - - - - -	"
temps et lieu où se tiendra le parlement, - - - - -	xxiv
sa durée—élection de l'orateur de l'assemblée légis-	
lative, - - - - -	"
quorum—divisions—voix prépondérante, - - - - -	"